

SU' L' PELIAU

LE JOURNAL DE LA COMMUNE DE NOHANT-VIC

Le mot du Maire

Nohant-vicoises, Nohant-Vicois, chers (es) administrés (es),

Nous venons de passer une année très compliquée, même si je suis optimiste rien à ce jour ne laisse entrevoir la fin du tunnel. Je souhaite que ces fêtes de fin d'année vous aient permis de retrouver vos familles et amis. Alors même si cela reste difficile en ce début d'année, je vous adresse à toutes et tous mes vœux les plus sincères pour cette année 2021.

Notre commune ne fait pas exception à la règle, elle souffre, même si je crois qu'il est plus agréable à vivre le confinement en campagne. Je pense à nos commerçants et artisans pénalisés pour certains par le fait de ne pas pouvoir exploiter leurs commerces, ou le faire de manière différente. Que va-t-il se passer pour eux? Seront-ils en mesure d'affronter cette crise jusqu'à son dénouement. Vous connaissez mon attachement à cette commune et à la faire vivre, montrons nous solidaires, n'hésitons pas à privilégier l'artisanat et le commerce de proximité. Nos artisans et nos commerçants ont besoin de nous, ils sont un gage de qualité, et leur dévouement est sans limites.

Nous n'avons pas cette année pu organiser le repas des aînés, auquel je tiens beaucoup, car il est un moment d'échanges, de convivialité. Malheureusement, si les conditions sanitaires n'évoluent pas nous ne pourrions pas non plus nous réunir pour les vœux à la population. Croyez bien que je le regrette.



Certains parmi nous n'ont pas été épargnés par la maladie, et je peux en témoigner, d'autres, je pense aux soignants, n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous soigner et continuent leur mobilisation. Afin de les aider dans leur quotidien, et pour que demain nous puissions reprendre une vie normale **protégeons-nous! Nous protégerons les autres.** Respectons les gestes barrières car ce virus est partout et frappe sans distinction.

Ne baissons pas les bras, imaginons et préparons les activités mises en sommeil pour que le temps venu nous puissions enfin nous retrouver. Je pense à toutes les manifestations sportives, culturelles et musicales, ces rassemblements festifs que les associations et les bénévoles de notre commune souhaitent voir renaître.

La vie ne s'arrête pas, notre commune a des projets que je souhaite vous présenter dès que cela sera possible.

En attendant de vous retrouver je vous souhaite de nouveau tous mes vœux de santé et bonheur pour l'année qui démarre, protégez-vous et respectez les gestes barrières.

Le Maire de Nohant-Vic.

Extraits des séances du Conseil Municipal au fil de 2020

20 janvier

-Installation d'un chauffe-eau dans un logement communal pour 3 596,15 €, ceci afin de palier à l'insuffisance de la pompe à chaleur.

-Demande de subvention pour les travaux finaux pour l'école avec le remplacement du portail, la mise en place d'un visiophone avec déclenchement électrique de l'ouverture du portail, le remplacement de l'ensemble des éclairages par des LED, et enfin la pose de stores aux fenêtres de la classe des grandes sections.

-Convention avec e SDEI pour l'enfouissement des réseaux à la Grande Planche.

-1^{ère} réunion avec La Poste pour l'adressage des hameaux.

17 février

-Délibération prise pour approuver le retrait de la compétence « abattoir » de la CDC.

-Le recensement de la population est terminé.

9 mars

-Renouveau de la convention passée entre la commune de Nohant-Vic et le SDEI confiant au SDEI, l'instruction des actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme, permis d'aménager ...).

-Délibération pour approuver le compte administratif du budget principal 2019, celui-ci présente un excédent cumulé de fonctionnement de 105 481.93€ ; un déficit d'investissement cumulé de 11 111.37€ ; en comptant les restes à réaliser, le besoin de financement est de 24 618.79€.

-Délibération pour affecter le résultat du compte administratif du budget principal 2019

Mr le Maire propose d'affecter le résultat ainsi : prélèvement sur les 105 481.93€ d'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement, soit 24 618.79€, et en affectation complémentaire en investissement à hauteur de 30 000€. Le solde, soit 50 863.14€ sera reporté en recettes de fonctionnement. Le déficit d'investissement, soit 11 111.37€, sera reporté en dépenses d'investissement.

- Le boulanger a transmis une lettre indiquant qu'il souhaite fermer la boulangerie au 31 mars. Le Conseil Municipal accepte la résiliation du bail au 31 mars, avec restitution des clés, enlèvement du matériel du fonds et établissement de l'état des lieux de sortie le 31 mars sous contrôle d'huissier. Sous la condition du respect de ces conditions, Le Conseil Municipal décide de ne pas demander de loyers au-delà du 31 mars.

28 mai

Election du Maire, 1 candidat Patrick Nonin, 11 voix, élu

Election du 1^{er} adjoint, 1 candidate, Corinne Chenet, 11 voix, élue

Election du 2^{ème} adjoint, 1 candidat, Philippe Bertrand, 11 voix, élu

Election du 3^{ème} adjoint, 1 candidate, Cécile Patureau, 11 voix, élue



Les vœux du Maire 18 janvier



Enfouissement à la Grande Planche



Paris Nice le 10 mars



Le nouveau Conseil Municipal



Ré-ouverture de La Berriaude

Election municipale dimanche 15 mars 2020

Avec 74,47 % de participation et 25,53 % d'abstention, 283 Nohant-Vicois sur 380 se sont rendus aux urnes. La liste menée par Patrick Nonin, Maire sortant, a remporté la majorité des suffrages; tous ses candidats sont élus dès le 1er tour.



Résultats du 1^{er} tour

Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Elu(e)
Mme Cécile PATUREAU	184	48,42	67,64	Oui
Mme Corinne CHENET	182	47,89	66,91	Oui
M. Philippe BERTRAND	181	47,63	66,54	Oui
M. Frédéric LANGLOIS	175	46,05	64,33	Oui
M. Patrick NONIN	174	45,78	63,97	Oui
M. Hervé DESTERNES	174	45,78	63,97	Oui
Mme Mireille BERNARDET	173	45,52	63,60	Oui
Mme Marie-Laure SELLERON	173	45,52	63,60	Oui
Mme Martine AUGENDRE	163	42,89	59,92	Oui
M. Yvon BONAZZI	159	41,84	58,45	Oui
M. Michel METON	159	41,84	58,45	Oui
M. Bruno DUTEIL	117	30,78	43,01	Non
M. Emmanuel MASSICOT	101	26,57	37,13	Non
Mme Brigitte ROBIN	99	26,05	36,39	Non
Mme Pascale TABARIN	97	25,52	35,66	Non
Mme Claire CHAMEAU	95	25,00	34,92	Non
Mme Michèle PUECH	95	25,00	34,92	Non
M. Daniel PINGAULT	91	23,94	33,45	Non
M. David CHERUBIN	88	23,15	32,35	Non
M. Jean-François ROBIN	88	23,15	32,35	Non
Mme Pauline NIONCEL	84	22,10	30,88	Non
Mme Marie-Agnès MILLIENS	83	21,84	30,51	Non

Extraits des séances du Conseil Municipal au fil de 2020

10 juin

- Désignation des délégués et représentants aux divers syndicats et organismes.

- Création des commissions communales et désignation des membres.

- Vote des taux d'imposition locaux 2020: Mr le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition. Taxe d'habitation 17,90 % - Taxe foncière (bâti) : 18,72 % - Taxe foncière (non bâti) : 46,08 %

- Mr le Maire informe le Conseil municipal que l'ancien boulanger a débarrassé le local de son matériel. Des travaux de peintures et de nettoyages ont débutés réalisés par le personnel communal. Monsieur Bonazzi va procéder à la remise en état du local. Un boulanger de la Châtre est disposé à s'y installer, l'ouverture est prévue le premier octobre prochain.

- Distribution des masques : les élus ont participé à la distribution des masques fournis par le Conseil Départemental. Le Conseil Municipal remercie les couturières de la commune qui se sont mobilisées pour fabriquer gratuitement des masques en tissus, ce qui a permis de distribuer rapidement leurs masques et de compléter la dotation fournie par le Conseil Départemental de l'Indre.

- Le manque d'entretien aux abords du domaine de George Sand, dû en partie au confinement, a fait l'objet d'un échange en monsieur le Maire et monsieur le Conservateur du domaine. (pré après le cimetière, état du mur le long de la départementale, absence d'entretien du parking).

- Point sur les vols ou tentatives de vols qui se sont déroulés à Laleuf. Dans le même hameau perdure des problèmes récurrents d'animaux qui divaguent sur la voie publique ou sur les propriétés riveraines.

3 juillet

-- Délibération pour approuver le budget 2020.

Présentation des recettes et des dépenses de fonctionnement. En fonctionnement : 428 859,71 € en dépenses et en recettes. En investissement : 202 186,50 € en recettes et en dépenses

- Suite à la décision prise en réunion RPI pour augmenter le prix du repas de cantine, le Conseil accepte le nouveau montant. Soit 2.95 € repas enfant (au lieu de 2.86 €) et 5.15 € repas adulte (au lieu de 5 €).

- Acquisition d'une vitrine réfrigérée d'un montant de 4 700 € et d'un nouveau mode de chauffage dans le local « boulangerie » d'un montant de 6 806.48 €. Certains membres du conseil vont procéder aux travaux les plus urgents.

- le montant du loyer de la boulangerie est fixé à 300 €

- le montant du loyer du logement 1 rue du Sabotier est fixé à 305 €



2 des couturières



Visite virtuelle de l'église de Vic



La Poste au Bureau du Tourisme



Des expositions tout l'été au Bureau du Tourisme

Extraits des séances du Conseil Municipal au fil de 2020

4 septembre

- Des devis avaient été demandés à différents concessionnaires pour l'achat de 2 véhicules, un camion et une voiture. Le premier véhicule un Renault Kangoo sera livré en novembre et utilisé par tous les personnels. Le second un Renault Master équipé d'un coffre à outils et d'une tribenne sera plus destiné aux employés communaux, en remplacement du Ford très fatigué.

-Travaux à l'école : les travaux ont été effectués pendant les congés d'été. Des stores extérieurs ont été installés, tous les éclairages intérieurs et extérieurs ont été changés par des éclairages LED, l'installation d'un visiophone a été effectué. Un problème avec l'entreprise pour le portail extérieur n'a pas permis le changement pendant la période d'été, de nouveaux devis vont être demandés.

23 octobre

-Achat d'un camion Renault Master pour un montant de 34 666,00 € HT et d'un Renault Kangoo pour 13 200,00 € HT, soit un montant total de 47 866,00 € HT. Il est décidé de souscrire un emprunt de 33 000 € sur 5 ans

- La réfection de la route de Beaupin VC201 (2,4 km) a fait l'objet d'une étude préalable de l'Unité Territoriale, 3 devis ont été reçus et sont conformes à l'étude. Le devis présenté pour cette demande se monte à 78 384.50 € HT. Le financement auprès du F.A.R (Fonds d'Action rurale) souhaité et demandé est de 40 % minimum.

-Reversement à la Communauté de Communes de la part communale du fonds de Péréquation Intercommunal de compensation. Après échanges au sein du Conseil portant sur la situation financière difficile de la Communauté de Communes, le non versement par cette dernière est accepté exceptionnellement pour 2020. Il appartiendra à la Communauté de Communes de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à ces réductions de charges.

-Délibération pour passer une convention avec le Syndicat des Eaux de la Couarde pour l'entretien et la vérification des bornes d'incendie tous les 3 ans : cette mission était assurée jusqu'en 2017 par le Service Départemental d'Incendie et de Secours. 8 bornes incendie sont implantées sur la commune. Le Syndicat des Eaux de la Couarde propose d'assurer la mission pour 20 € par borne et pour 3 ans.

- La circulation des poids lourds sur la place de Nohant, malgré l'interdiction faite aux véhicules supérieurs à 3,5 T, entraîne des dégradations sur la chaussée, des piquets sont régulièrement arrachés. L'installation d'un portique, intégré au site limitant l'accès aux véhicules d'une hauteur supérieure à 2,20 m, est envisagé ; la faisabilité sera vue avec l'Architecte des Bâtiments de France.

-Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants : le projet présenté par la secrétaire de mairie aidée par l'agent de l'Agence Postale est validé.

-Echange autour de l'état des arbres sur le chemin du bicentenaire ; à voir par le Comité des Fêtes, peut-être dans le cadre d'une journée citoyenne

-40 à 45 enfants fréquentent la garderie le soir, une prolongation est envisagée jusqu'à 18h30, un sondage est en cours auprès des parents.



Ouverture de la boulangerie le 1^{er} octobre



Livraison du Kangoo



Poids-lourd en livraison

Extraits des séances du Conseil Municipal au fil de 2020

4 décembre

- La demande de subvention au titre du FAR a été déposée, elle est de 40 % du montant prévisionnel des travaux de 78 384,50 € HT.
- Une demande de subvention d'un établissement scolaire est refusée; le Conseil maintient sa position de n'accorder aucune subvention.
- Vente de 2 bovins suite au référé du Tribunal autorisant la commune à vendre les 2 bêtes provenant de l'Arche de Nohant.
- Echanges autour des projets d'investissement pour les années à venir.



LE RPI Les Champis

L'école maternelle de NOHANT VIC, une nouvelle page s'est tournée.

Un grand changement cette année.

En effet Mesdames Emilie LEGARLE et Stéphanie CHAUSSE ont obtenu leur mutation et ont quitté notre école.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Mademoiselle Vanille DESBARRES et Madame Isabelle MARSAIS qui se font appeler maîtresse Vanille et maîtresse Isabelle par les enfants. 12 enfants (toute petite section et petite section) sont avec maîtresse Vanille et 21 enfants (moyenne et grande section) sont avec maîtresse Isabelle.

Tout au long de la journée, elles sont aidées par 2 ATSEM, Mesdames Marie-Line AUROUET et Sandrine MELIN.

Madame Christiane PASQUET (Kitou) accueille les enfants à la garderie à partir de 7 heures 30 et le soir jusqu'à 18 heures. Durant le 1^{er} trimestre, Madame Sabrina PETOLON est venue en renfort pour la garderie du soir.

Les repas de la cantine sont préparés tous les jours par Monsieur Frédéric BRIAT qui utilise principalement des produits locaux. Ces menus sont visibles sur le site de la commune.

Des activités culturelles et sportives sont prévues et seront réalisées au cours de l'année sous réserve de l'évolution des décisions gouvernementales.



Emilie LEGARLE & Stéphanie CHAUSSE



Maîtresse Vanille & Marie-Line



Fred BRIAT



Kitou & Sabrina



Maîtresse Isabelle & Sandrine

> LES ECOLES DU RPI LES CHAMPIS

Lourouer-Saint-Laurent
36400

02 54 48 38 05

ec-lourouer-saint-laurent@ac-orleans-tours.fr

Nohant-Vic
36400

02 54 31 08 72

ec-nohant-vic@ac-orleans-tours.fr

Saint-Chartier
36400

02 54 31 07 94

ec-saint-chartier@ac-orleans-tours.fr

Verneuil-sur-Igneraie
36400

02 54 31 01 84

ec-verneuil-sur-igneraie@ac-orleans-tours.fr

LES GAS DU BERRY

Fondée en 1888 par Edmond Augras et Jean Baffier dans le but de «réveiller et d'entretenir le goût de nos traditions régionales au sens musical, artistique et littéraire », la Société des Gâs du Berry et Aultres Lieux du Centre est certainement la plus ancienne société de musique traditionnelle de France. Son répertoire musical est issu des transmissions orales et populaires qui ont été transcrites en partitions dès la création de la Société.

Les productions artistiques mises en scène par les membres de la Société depuis plusieurs décennies sont inspirés des paysages, coutumes, légendes et traditions, et mêlent sous formes diverses, récits, musiques, danses, chants, contes, voire théâtre... qu'ils soient en groupe (la Société regroupe environ 70 membres) ou en formations plus réduite.

Les Gâs du Berry vous proposent le samedi à partir de 15h, des initiations gratuites aux instruments : vielles et cornemuses. Ces initiations se déroulent à la Maison des Gâs du Berry, 5 place Sainte-Anne à Nohant. Des prêts d'instruments sont possibles dans la limite des instruments disponibles.

FestOvillage se tiendra les 23, 24 et 25 juillet 2021 à Nohant, le spectacle proposé sera sur le thème du mariage à travers les temps (sous réserve des contraintes liées au covid).

Co-présidents : Erick Fradet, Christophe Philippon et Patrick Foulatier

<http://lesgasduberry.fr/>

<https://www.facebook.com/Les-Gâs-du-Berry-113601006731745/>

communication@lesgasduberry.fr

02 54 31 10 90



FLEURS DE SIAM



L'association Fleurs de Siam vous remercie de votre confiance et vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

C est grâce à vos dons et à votre participation aux différentes activités proposées que notre association a aidé 4 enfants orphelins en 2020.

Nos prochains rendez-vous seront annoncés sur le site internet de Nohant-Vic.

Présidente de l'association Mireille Bernardet



L'Amicale des Anciens Elèves de Nohant-Vic a été créée en 1962 par Monsieur Jean DUCOURET Instituteur de l'époque.

La Saison 2019/2020 s'est arrêtée au 15 Mars 2020 lors du confinement

L'équipe en 4ème Division avait gagné tous les matchs, était 1ère de son groupe à cette date. Ce qui nous a valu d'accéder à la 3ème Division pour le Championnat 2020/2021. Récompensés de cette performance la motivation était là pour recruter de nouveaux joueurs et de ce fait créer une 2ème équipe.

A la reprise du Championnat 2020/2021 début Septembre Le Club de l'A.A.E. compte 38 Licenciés Joueurs et 8 Licenciés Dirigeant(e)s et se compose de 2 équipes :

1ère équipe évoluant en 3ème division poule B

2ème équipe évoluant en 5ème division poule C

Malheureusement le championnat est de nouveau stoppé début Novembre 2020 pour cause de crise sanitaire d'où reconfinement probablement jusqu'à fin Décembre 2020 ou plus ? On ne sait pas ?

En 2020, toutes les Manifestations ont été annulées (Soirée Foot, Méchoui, Festovillage , et pas de calendriers)

Merci aux Joueurs et Dirigeant(e)s pour leur investissement tout au long de l'année aux supporters, aux bénévoles qui participent et aident aux manifestations entre autre Festovillage à NOHANT avec les Gâs du Berry.

Merci aux Cantonniers qui font en sorte que le stade soit bien tondu et marqué pour que les matchs se déroulent dans de bonnes conditions.

Merci à nos Sponsors

Entreprise GAILLAT et Fils de NOHANT-VIC

Entreprise Pierre ROBERT de NOHANT-VIC

SAS PICHON de MERS/INDRE

Contacts : Desternes Hervé Secrétaire 06.68.05.68.44

Robin Claudette Trésorière 06.33.20.74.57

Nonin Josette Présidente 06.09.89.45.51



équipe 3ème Division



équipe 5ème Division



Informations utiles

Avec le Péliau, vous trouverez le livret d'accueil remis aux nouveaux habitants de la commune. Le livret contient des informations et des numéros de téléphone utiles aux nouveaux comme aux anciens habitants.

IL EST A CONSERVER

La Mairie

Ouverture de la mairie

le matin : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h à 12h

l'après-midi : lundi et vendredi de 13h30 à 17h00

Secrétaire : Mme Christelle Mercier

Téléphone : 02 54 31 01 07

mail : nohant.vic.mairie@wanadoo.fr



L'agence Postale

L'agence Postale est ouverte : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00

Agent postal : Mme Florence Massicot

Téléphone : 02 54 31 01 02

Bien vivre et bien être ensemble



Nous rappelons aux administrés les dispositions des arrêtés pris par Monsieur le Préfet de l'Indre :

- Interdiction totale de brûlage des végétaux
- Interdiction de divagation de chiens
- Les horaires de tonte des pelouses sont fixés à :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

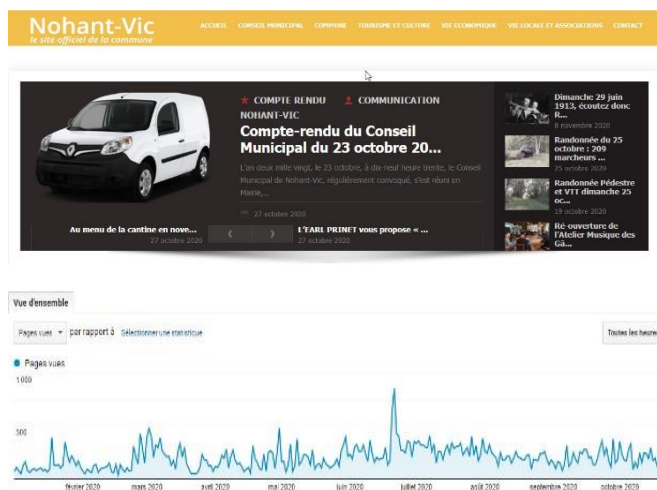
Merci à tous les habitants qui entretiennent leurs abords extérieurs, cela participe à l'embellissement de la commune, Merci à eux.

Nohantvic.fr

Tenez-vous informés de la vie de la commune sur nohantvic.fr, avec les infos utiles, la vie des associations, des commerces ... les comptes rendus du Conseil Municipal.

Recevez les infos par email en vous abonnant sur la page d'accueil, ou envoyez un mail à :

communication@nohantvic.fr



En 2020, record de visites sur le site avec 73 833 pages vues

Les Infos par email

Recevez automatiquement les nouveaux articles mis en ligne

Votre email:

Abonnement

Photos : Corinne Chenet, Cécile Patureau, Mireille Bernardet, Marie-Laure Selleron, Josette Nonin, Isabelle Foulatier, Echo du Berry, Jean-Paul Farges, Patrick Nonin et Philippe Bertrand

2021 : 3 événements pour l'Ecole de Nohant-Vic

3 événements concernant l'Ecole de Nohant-Vic sont prévus en 2021 :

- L'histoire de l'Ecole par Bernard Aussanaire avec une 1ère partie dans ce Péliau,
- Une exposition sur le thème de l'Ecole à la mairie fin mars-début d'avril si les conditions sanitaires le permettent; à cette occasion, **il est fait appel à chacun pour retrouver les photos de classe de Nohant-Vic; les photos pourront être scannées au secrétariat de mairie et rendues dans la journée.** La 2^{nde} partie de l'article de Bernard Aussanaire sortira à l'occasion de cette exposition.
- En juin, si les conditions sanitaires le permettent, l'Ecole recevra son nom, un vin d'honneur viendra clôturer la manifestation.

Histoire de l'Ecole par Bernard Aussanaire

La municipalité de Nohant-Vic ayant décidé de mettre l'accent sur l'Ecole Publique pour l'année 2021, on m'a demandé ma contribution pour écrire un article dans le Péliau. J'ai donc accepté et pris le parti de vous faire la genèse de l'école publique de Nohant-Vic : le contexte de sa création, la construction, les difficultés, les évolutions... Tout ceci en regard des différentes lois qui ont contribué à fonder l'école publique et laïque dans notre pays, aujourd'hui.

En cette période difficile où l'école publique et la laïcité sont mises sur le devant de la scène, il m'a semblé que je devais commencer cet article par un hommage à Samuel Paty, ce professeur d'histoire qui a payé de sa vie pour avoir fait un cours sur la liberté d'expression, victime de l'obscurantisme.

Nous avons tous des souvenirs d'école : certains se souviendront du poêle, du tableau noir (qui a persisté longtemps), de la cloche, de l'ardoise, de l'encrier, de la plume, du buvard, du globe terrestre, des jeux de billes, sauts à la corde... D'autres moins anciens se souviendront du stylo bille (qui a remplacé le porte-plume), des parties de football dans la cour et les plus jeunes : des ordinateurs, voire du tableau blanc interactif.

Nous allons évoquer bien sûr l'école de Nohant-Vic, mais auparavant il est bon de rappeler l'historique de l'école en général, en précisant toutefois que je ne m'attacherai qu'à l'école primaire (école maternelle plus école élémentaire), d'autant plus que l'école primaire, dite « école communale » est liée directement à la commune car c'est elle qui en a la charge financière, d'ailleurs ne disait-on pas « la communale » avant ?

J'évoquerai plus particulièrement le XIX^{ème} siècle, siècle très important pour la naissance de l'enseignement.

Je rappellerai, chaque fois qu'il me le paraîtra important, des lois qui ont forgé l'école, en rapport avec les délibérations de notre conseil municipal de l'époque.

Quand on parle de l'école, on pense souvent aux années 1881 -1882 qui ont vu naître les lois d'obligation, de gratuité et de laïcité. Mais avant, comment cela se passait-il ?

Je vais brosser un historique de l'école au cours des siècles, en ne retenant que les grands axes, au risque d'être un peu schématique.

Avant la Révolution :

L'enseignement romain ou gallo-romain est organisé collectivement au sein d'une école. Les enfants et adolescents sont issus de milieux privilégiés. Le mot « instituteur » apparaît sous Dioclétien (245-313). Les écoles primaires de garçons reçoivent des élèves de 7 à 11-12 ans. Les élèves s'y rendent avec un esclave qui peut être répétiteur et éducateur moral. On y enseigne la lecture,

l'écriture, le calcul, la récitation. La plupart du temps l'élève est passif et souvent c'est la coercition qui prime.

Les écoles monastiques, épiscopales, presbytérales sont consacrées surtout à la formation des moines et des clercs, cependant, on admet de plus en plus des enfants qui ne se destinent pas à l'état ecclésiastique.

Charlemagne a favorisé l'unité politique du monde chrétien et l'œuvre éducative de l'Eglise. Il a ouvert des écoles, modifié certains programmes. Ce n'est pas lui qui a inventé l'école, contrairement au cliché véhiculé.

François 1^{er}, par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, impose la langue française dans les actes judiciaires.

Extrait d'une ordonnance de 1606, sous Henri IV : « Les régents, précepteurs ou maîtres d'école des petites villes ou villages seront approuvés par les curés des paroisses ou personnes ecclésiastiques qui ont droit d'y nommer. »

C'est l'Eglise catholique, tout au long du Moyen-Age et jusqu'à la Révolution française qui détenait le quasi-monopole de l'enseignement.

Dans la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, l'école prend de l'importance. L'enseignement y reste cependant très sommaire : un peu de latin, de français, de calcul. L'enseignement religieux domine, la mixité est refusée et on constate une discipline assez dure. Les frais de l'école sont supportés par les familles (écolage) avec quelquefois l'appoint financier d'un évêque ou d'un noble. Mais l'assiduité n'est pas toujours au rendez-vous, surtout à l'époque des travaux des champs.



Histoire de l'Ecole, suite

Sous la Révolution française :

La Révolution française va marquer une rupture avec l'Eglise qui perd son monopole de l'enseignement.

C'est vraiment sous la Révolution que les premières idées d'une école publique, laïque et gratuite ont germé et que les premiers jalons ont été posés.

En 1789 : Talleyrand fait un rapport sur l'instruction publique.

Le 3 septembre 1791 : la Constitution pose le principe d'une instruction commune aux citoyens.

Extrait : « Il sera créé et organisé une Instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes et dont les établissements seront distribués graduellement. »

Les 20 et 21 avril 1792 : un rapport de Condorcet à l'Assemblée Législative propose un nouveau plan d'instruction publique. « ...L'instruction doit être universelle, c'est à dire s'étendre à tous les citoyens... »

Juin 1793 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, préambule à la Constitution : « L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens. »

Il y aura des réticences aux idées de la Révolution française, certains économistes craignant l'abandon des campagnes par des populations trop cultivées et les évêques continuent de répéter que l'école est avant tout religieuse.

C'est ainsi que, faute de moyens, de stabilité politique, les résultats ne furent pas à la hauteur des ambitions à la fin de cette Révolution.

25 octobre 1795 : la loi Daunou sur l'organisation de l'Instruction publique supprime la gratuité, l'obligation scolaire, proposées par le plan Bouquier de décembre 1793. L'école est laissée aux soins des municipalités. L'écolage revient.

Le XIXème siècle et la naissance de Nohant-Vic :

1er mai 1802 : loi sur l'instruction publique créant les lycées et remettant aux communes les écoles primaires. « Les instituteurs seront choisis par les maires et les conseils municipaux. Leur traitement se composera : du logement fourni par les communes, d'une rétribution fournie par les parents et déterminée par les conseils municipaux. »

Rappel : en 1822, rattachement des communes de Nohant et de Vic-St-Chartier. Vic est écrit sans Q, mais ce Q apparaît à partir du registre de 1838 et disparaîtra en 1875. Je l'écrirai donc avec un Q pour ce qui concerne cet article.

C'est donc en 1822 que l'on peut voir les premiers registres de délibérations du conseil municipal de Nohant-Vic.

8 avril 1824 : Promulgation d'une ordonnance donnant aux évêques la possibilité d'accorder l'autorisation d'enseignement et de surveiller les écoles primaires.

4 janvier 1828 : l'Instruction publique devient un ministère à part entière.

Entre le 15 septembre 1832 et le 15 juillet 1838 : pas de registre. Le registre a-t-il été égaré ? Je n'ai pas de réponse. C'est en 1838 où il est fait état pour la première fois d'une école, « maison d'école » exactement, au conseil municipal de Nohant-Vic.

Le 15 juillet 1838, le conseil municipal, dont le maire est Léonard Estève, doit émettre un avis sur la réunion projetée de la commune de Nohant-Vicq (écrit avec un q à cette époque) à celle de St-Chartier pour l'instruction publique. Il est fait état d'une future maison d'école. Il y a en effet obligation pour la commune, suite à une ordonnance du 16 juillet 1833 d'acquiescer ou de faire construire une maison d'école et on invite le conseil à délibérer sur cet objet.

Extrait : « Le conseil après en avoir délibéré considérant que le besoin de l'instruction se fait vivement sentir dans la commune et qu'un certain nombre de pères de famille sont obligés d'envoyer leurs enfants dans les écoles des communes voisines, considérant qu'une école communale ouverte au chef-lieu de la commune en mettant l'instruction à la portée de tous en répandant les bienfaits sur un plus grand nombre de ses sujets, arrête :

art.1er : le conseil refuse son adhésion à la réunion projetée de Nohant-Vicq à St-Chartier pour l'instruction publique.

Art.2 : une école communale sera ouverte au chef-lieu de la commune.

Art.3 : en attendant que la commune ait fait l'acquisition d'une maison d'école, il sera alloué à l'instituteur une indemnité de 40 francs qui avec celle de 40 francs déjà portée au budget suffira pour le loyer d'une maison. Cette indemnité de 40 francs sera prise sur les fonds libres de l'instruction primaire.

Art.4 : Monsieur le Maire est invité à faire les démarches nécessaires pour pourvoir la commune d'un instituteur... »

En effet, sous Louis-Philippe, le 28 juin 1833, c'est la promulgation de la loi Guizot sur l'organisation de l'enseignement primaire. L'article 9 stipule : « Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire. »

La naissance du projet de la maison d'école de Nohant-Vic:

Le 29 mai 1842 le conseil, après en avoir délibéré décide qu'une maison d'école sera construite sur le terrain communal situé entre le cimetière et la maison de « feu Brunet » au bourg de Vicq (emplacement actuel de l'école probablement) et vote pour la dépense de la construction pour la somme de 1400 francs 49 centimes.

Par la délibération du 26 mars 1848, on apprend que l'instituteur sera logé provisoirement dans le presbytère en attendant que l'autorité diocésaine pourvoie la commune d'un desservant (curé).

Au conseil du 1er avril 1849, on apprend que la maison d'école doit être construite conformément au plan de l'architecte Mr Misson. Le Maire Claude Félix Aulard déclare qu'il serait équitable, en compensation du presbytère construit à Vicq, de mettre la maison d'école à Nohant. Il propose « le

Histoire de l'Ecole, suite

champ de Fourche » (trouvé sous le nom de Les champs de la Fourche sur le cadastre napoléonien ; cette parcelle se trouvait juste avant le hameau actuel des Vignes des Tailles, à droite en allant sur Châteauroux). « Les sieurs Caillaud et Biaud Charles » étaient disposés à faire cession de leur terrain (13 ares). Le conseil est unanime pour bâtir cette maison d'école sur la section de Nohant, mais pas sur le choix de l'emplacement : certains proposent le bourg de Nohant, d'autres « le champ de Fourche ». Il y aura vote : 7 voix contre 5, pour « le champ de Fourche ».

Au conseil du 10 août 1851, le maire Félix Aulard annonce que George Sand avait promis de céder une terre à 100 m de Nohant pour la construction de la maison d'école mais est revenue sur sa décision, « pour des considérations inutiles à développer ici », ce qui a apparemment retardé la construction.

Le maire propose le lieu-dit « les quatre chemins », sur un morceau de terrain communal, de manière à concilier l'intérêt des deux sections de la commune (ce lieu-dit « les quatre chemins » n'a pu être retrouvé sur le cadastre napoléonien). Le conseil est d'accord « et prie le Maire de donner suite à ce projet pour construire immédiatement la maison d'école dont il est urgent de s'occuper pour doter la commune d'un établissement qui promet pour l'avenir les plus grands avantages ».

Le 23 mai 1852, il est fait état d'une demande pour retirer du trésor une somme de 2000 fr pour le paiement d'un acompte à donner à l'entrepreneur, mais après s'être assuré de l'avancement des travaux de la maison d'école.

C'est la première fois que l'on parle des travaux de cette maison d'école.

La construction de la maison d'école :

Le 10 août 1852 : le maire est chargé de voir l'avancement des travaux et de demander les fonds disponibles pour la construction de la maison d'école.

Le 19 octobre 1852, on s'assure toujours de l'avancement des travaux de la maison d'école (dont l'emplacement est revenu au bourg de Vic, où se situe notre école actuelle).

Petit rappel historique : Napoléon a fait son coup d'Etat le 2 décembre 1851 et le 2 décembre 1852, il proclame le second empire. Le conseil municipal jurera désormais fidélité à l'Empereur, dès le conseil du 30 janvier 1853 et cela figurera sur les comptes rendus des conseils municipaux.

Le 20 février 1853, on apprend qu'il sera ajouté à la maison d'école un local destiné à recevoir les archives de la mairie et une salle pour servir à ses délibérations. L'architecte Bisson, en charge du projet, n'a pas apporté « tous les soins désirables dans sa rédaction et il existe une multitude d'omissions qui augmentent la dépense de 1089 francs 94 centimes. » Il faudra donc trouver de l'argent en supplément, le maire propose donc d'utiliser la somme annuelle destinée à l'Instruction primaire qui est restée sans emploi car il n'y a pas d'instituteur. En effet, le 20 mai 1849, il était budgété 200 francs pour le salaire de l'instituteur, le 12 mai 1850 : 200 francs. Il sera demandé également au Préfet d'intervenir auprès du ministre de l'Instruction publique pour « l'obtention d'un complément pour mener à bonne fin l'édifice approprié à un double but d'utilité publique. »

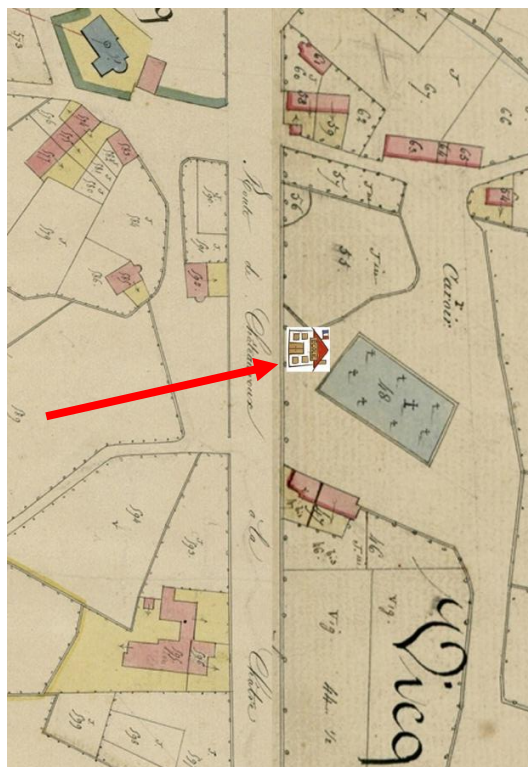
22 mai 1853 : Vu l'article 15 de la loi du 15 mars 1850, le Conseil Académique fixe, sur l'avis des conseils municipaux et des délégués cantonaux, le taux de la rétribution scolaire à payer par les familles des élèves qui fréquentent les écoles communales. Pour l'année 1854, la rétribution pour les élèves, dont la Direction, n'est point encore confiée, sera fixée à 1 franc par mois pour la 1ère division, 1 franc 50 centimes pour la 2ème division et 2 francs quarante-cinq centimes pour la 3ème division.

Il s'agit ici de la loi Falloux sur l'instruction primaire du 15 mars 1850. Cette loi reconnaît les écoles publiques mais également les écoles privées dites libres.

Le 26 février 1854, la commune se trouve dans l'impossibilité d'assurer le traitement de l'instituteur, il est fait appel au département. En plus, les travaux de l'école sont interrompus, ils ont été repris avec le concours du « sieur Tixier » ouvrier demeurant à La Châtre. Le maire insiste sur la bonne volonté de cet ouvrier pour poursuivre les travaux, notamment le logement de l'instituteur. Ce même jour, on apprend que « Monsieur le Maire fait connaître la difficulté où il va bientôt se trouver de pourvoir à l'achèvement de la maison d'école ». La commune apporte 3000 francs, le ministère octroie 1200 francs, des fonds départementaux 300 francs. Nous en arrivons à 5000 francs, mais la maison d'école coûte 8000 francs, il manque 3000 francs.

Le maire, encore une fois devra intercéder auprès du préfet et du recteur de l'Académie « pour qu'ils daignent venir en aide à la commune déjà si chargée par les sacrifices que lui imposent la restauration de son église ».

Voilà où nous en sommes ce 26 février 1854 : une maison d'école en pleine construction, mais une commune qui ne dispose pas d'assez de fonds pour assurer la fin de cette construction et la restauration de l'église, qui rappelons-le, a subi d'importants travaux, notamment avec l'élévation de son clocher porche.



La fin des travaux :

Le 25 février 1855, c'est une fin de non-recevoir que le conseil essaie, en ce qui concerne la demande de subvention pour assurer le paiement de la construction de l'école, et on demande à la commune « de faire un dernier effort en s'imposant quelques sacrifices. »

« Mr Bonnin Sylvain, conseiller municipal et adjoint propose à l'assemblée de faire terminer immédiatement les travaux et de payer à partir du 1er janvier 1856 l'intérêt sur les sommes qui pourraient être dues à l'entrepreneur. » Il dit que le sieur Tixier se contentera de cette somme et qu'il attendra pour la suite.

Le 30 novembre 1856 : on apprend que les travaux de la maison d'école sont finis. Ils ont coûté en tout : 8176,86 francs, un acompte de 5078,36 francs avait été versé. Il reste encore à payer : 3098,50 francs. La commune ne disposant pas de fonds libres, « il faudra donc encore recourir à la voie de l'emprunt et de l'imposition extraordinaire. » La commune emprunte donc 3098,50 francs, remboursables en six ans, à partir de 1857, pour solder les travaux de la construction de la maison d'école.

On peut donc, sans trop faire d'erreur, dater la fin des travaux de cette école de Nohant-Vic en 1856, malgré l'absence de traces de la pose de la première pierre et de l'inauguration.

Quelques questions subsistent :

Pourquoi l'emplacement de l'école est-il revenu à Vic ? Pourquoi a-t-on changé d'avis plusieurs fois ? Apparemment la première suggestion, à savoir l'emplacement actuel, était la bonne.

En conclusion : A travers tous ces déchiffrages de délibérations des différents conseils municipaux de Nohant-Vic entre 1822 et 1856, on peut souligner une forte motivation de ce conseil municipal, entre 1838 et 1856 notamment, pour se doter d'une « maison d'école » pour assurer l'instruction des Nohant-Vicquois.

Mais il y avait toujours quelques écueils : le choix du terrain et les finances, entre autres. N'oublions pas que Nohant-Vic était une jeune commune (née en 1822 d'une réunion entre Nohant et Vic-St-Chartier), il fallait certainement veiller à ménager les intérêts des uns et des autres, d'ailleurs on parlait souvent de l'intérêt des deux sections. C'est probablement pour cela qu'il y a eu plusieurs hésitations sur le choix du terrain.

Le conseil municipal de l'époque était confronté à un autre problème : celui de l'argent. Il fallait bien sûr obtenir des subventions pour mener à bien un tel projet. Et en même temps que cette école, il y avait les travaux de l'église. Petit rappel : 1849, c'est la découverte des fresques – 1850 : classement de l'église aux monuments historiques – 1851-1852 : travaux dans l'église avec construction du clocher porche par l'architecte Regnaud-Bréon et travaux divers qui vont durer assez longtemps. A noter que le 28 août 1852, George Sand assiste à la pose de la première pierre des travaux de restauration de l'église de Vic.

Voilà certainement pourquoi le projet de cette maison d'école a mis un certain temps à se concrétiser et les travaux à se terminer, sans oublier de prendre en considération les délais des réponses des différentes administrations.

Quelques précisions :

Cet article a été écrit, pour la plupart du contenu, à partir des délibérations des différents conseils municipaux du XIX^{ème} siècle. Quelques mots, vu l'écriture de l'époque, ont peut-être été mal déchiffrés, je m'en excuse. Tout ce qui est entre guillemets est la retranscription exacte des extraits de délibérations des différents conseils municipaux de Nohant-Vic, ou des extraits de lois.

J'ai été dans l'impossibilité de déterminer avec exactitude la pose de la première pierre de l'école et la date exacte du choix définitif du terrain.

Je me suis arrêté en 1856, date de la fin des travaux de l'école, et nombre de pages limité oblige, avant les lois très importantes appelées lois Jules Ferry, celles du 16 juin 1881 sur la gratuité des écoles primaires publiques et du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire laïque et obligatoire, parachevée par la loi Goblet qui confie les écoles publiques uniquement à des instituteurs laïques.

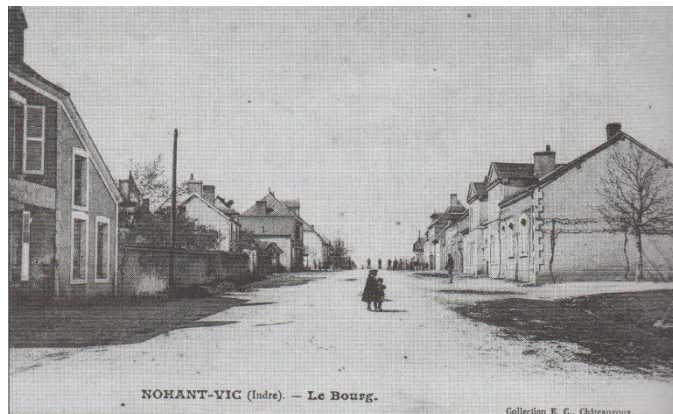
Je n'ai pas évoqué une autre loi très importante, qui sera citée dans le prochain article, car elle se situe en 1905 : la loi de la séparation des Eglises et de l'Etat, le 9 décembre 1905, qui instaurera définitivement la laïcité comme principe. La laïcité n'étant pas l'anticléricalisme comme certains pourraient le penser, mais avant tout une liberté de conscience : liberté de croire ou de ne pas croire et aussi liberté de pratiquer la religion de son choix. La laïcité implique la neutralité de l'Etat avec la séparation du politique et du religieux.

Une deuxième partie allant de l'école de 1857 jusqu'à l'école de nos jours, je l'espère, paraîtra dans le prochain Péliau ou sera affichée lors d'une exposition sur l'école, au mois de mars.

N.B : Juste à titre d'exemple, et sans aucune certitude (source internet) 1 fr de 1850 serait l'équivalent d'à peu près 3,27 €. Vers 1850, 1 kg de pain valait 0,37 fr, 1 l de vin : 0,80 fr, 1 livre de beurre 1,77 fr. Il est bien entendu très difficile de faire la correspondance, sachant que le pain n'avait pas la même valeur qu'aujourd'hui et que le niveau de vie n'était pas le même du tout.

Sources : cahiers de délibérations des conseils municipaux de Nohant-Vic de 1822 à 1856.

Bernard Aussanaire



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes organise des manifestations dans la commune. Il compte une cinquantaine de bénévoles.

En 2020, seule la pièce de théâtre proposée le 29 février a pu être jouée devant 80 personnes enchantées par la prestation de la troupe. Les autres manifestations prévues ont été annulées.

Pour l'année 2021

une pièce de théâtre va être proposée le samedi 20 février par la troupe « Le Masque de Sganarelle », la brocante et le marché d'art et d'Artisanat se dérouleront le dimanche 30 mai, la fête de la musique le vendredi 18 juin proposera 2 groupes. Il est également possible de louer des ramées, tables et chaises qui peuvent être livrées à domicile.

Contact : Pascal SELLERON : 02.54.31.10.70

Mail : comitefetesnv@gmail.com

COMITE DES FETES



La société de chasse communale de Nohant Vic est une association dont le but est de favoriser la protection du gibier et son repeuplement, la répression du braconnage et la régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Elle regroupe actuellement 16 chasseurs de petits et grands gibiers dont 5 piégeurs.

Pour toutes prédatons sur vos animaux de basse cours, ou sur les cultures et pâtures, par des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, n'hésitez pas à nous contacter.

SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Chaque Saint-Vincent est l'occasion, pour la société, de fêter le patron des vigneron. Chaque année, la société propose : le samedi soir un dîner dansant et le dimanche une cérémonie à l'Eglise de VIC avec procession à La Croix Pollu, suivie d'une galette et d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

En 2021, la fête de Saint-Vincent aurait du avoir lieu les 23 et 24 janvier. Mais en raison des conditions sanitaires actuelles, il a été décidé de ne pas organiser cette manifestation. Toutefois, suivant les conditions du moment, la cérémonie religieuse pourrait avoir lieu le dimanche matin.

Les membres de l'association font appel aux personnes qui souhaitent s'impliquer afin que cette fête traditionnelle perdure.

Contact : Serge ROBIN : 02 54 31 02 35

Martine AUGENDRE : 02 54 31 08 75

SOCIETE DE SAINT-VINCENT



Créé il y a près de 67 ans par plusieurs propriétaires de terres agricoles autour de Laleuf, dont nous remercions chaque saison l'initiative ; les membres de la société de chasse privée de Laleuf n'ont cessé de la faire évoluer au fil des saisons.

Aujourd'hui encore les maîtres mots sont : le respect de l'environnement, celui de nos amis non chasseurs amoureux de la nature, ainsi qu'un prélèvement de gibier raisonné.

Le tout agrémenté par une convivialité que nos invités chasseurs ou non chasseurs peuvent confirmer.

Contact : M Frédéric Langlois 06 43 69 97 02

AMICALE DES CHASSEURS DE LALEUF



RENCONTRES ET LOISIRS

Créé en 1983 et affilié à l'UFOLEP en 1987, le club organise une randonnée pédestre et VTT chaque dernier dimanche d'octobre.

La randonnée a eu lieu le 25 octobre 2020, pluie et COVID étaient au rendez-vous. Seulement 209 marcheurs et 26 VTT ont apprécié les circuits et les « points d'eau-madeleines ».

Les conditions sanitaires de cette année n'ont pas permis d'organiser une sortie pour les bénévoles, un voyage est en prévision pour 2021 si le virus nous le permet.

Les cours de gym et de yoga ne sont pas assurés en ce moment la salle des fêtes ne pouvant pas être utilisée.

Contact : Colette CHAMPAGNE : 02.54.31.10.22 – Chantal AUBRET : 02.54.31.06.99



NOHANT-VIE

Année 2020 : Année COVID 19 !

Pas d'Automne à Nohant et de GRAND CONCERT DES FRESQUES DE VIC cette année. Programmé dimanche 20 septembre dans l'auditorium du Domaine de George Sand, ce concert réunissant les monstres sacrés Jean-François ZYGEL et Michel PORTAL est reporté au dimanche 19 septembre 2021 lors des Journées européennes du patrimoine.

Pour les mêmes raisons sanitaires, NOHANT VIE a également dû renoncer à son traditionnel et renommé NOËL A NOHANT. Rendez-vous donc en décembre 2021 !

En revanche le désormais très attendu « FEMMES ARTISTES, FEMMES D'ACTION – UN WEEK-END CHEZ GEORGE SAND » a pu se dérouler in extremis les 7 et 8 mars juste avant le confinement. Avec son samedi russe autour de la poétesse Marina TSVETAÏEVA et de la peintre KARSKAYA, avec l'exposition des photos d'Anny DUPEREY et le retour à la scène de Marie-Paule BELLE, ce fut un beau succès. L'originalité et la qualité du programme avec ses grandes artistes a attiré un public nombreux et parfois venu de loin (Paris, Montpellier, Belgique, Luxembourg...), preuve que cette manifestation, fondée sur l'action pionnière de George SAND pour la défense de la femme dans la société, est promise à un bel avenir.

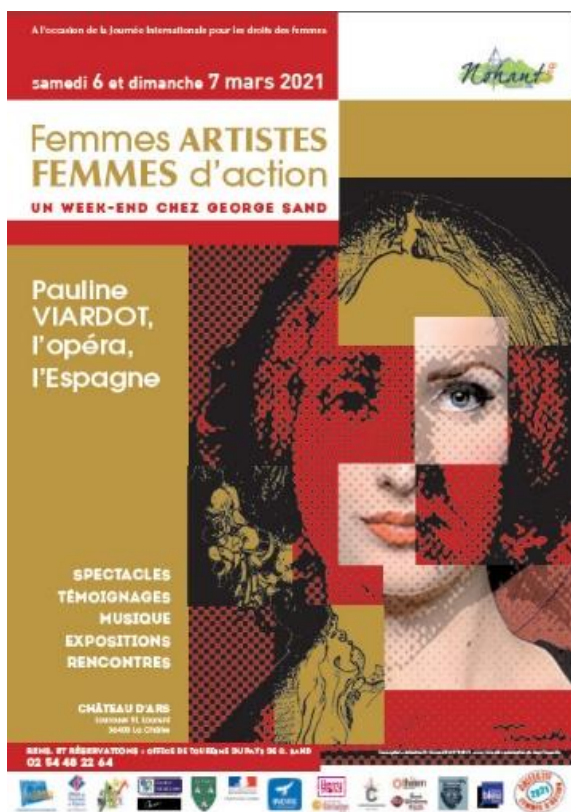


Année 2021, l'espoir !

L'espoir de voir le 19 septembre pour la 1^{ère} fois ensemble sur scène Jean-François ZYGEL et Michel PORTAL ! l'espoir de voir à nouveau en décembre la féerie de NOËL A NOHANT.

Mais avant, les 6 et 7 mars, lors de la journée internationale pour les Droits des Femmes, « FEMMES ARTISTES, FEMMES D'ACTION – UN WEEK-END CHEZ GEORGE SAND » ouvrira chez George SAND qui fut sa grande amie, les festivités prévues en France pour l'année **Pauline VIARDOT** au 200^{ème} anniversaire de sa naissance. Grande cantatrice, compositrice, amie de tous les grands artistes, elle fit rayonner partout en Europe la culture française.

Un programme « **Pauline VIARDOT et ses amis** » qui ira des Airs traditionnels du Berry qu'elle a collectés avec George SAND (inédits) à son ami BIZET et ses grands airs de CARMEN, une exposition sur l'exceptionnel événement que fut la CARMEN de 1959 à l'Opéra de Paris avec Jane RHODES, Roberto BENZI et Lila de NOBILI



En raison de la situation Covid, les manifestations prévues en ce début d'année 2021 (repas, bal, cérémonie religieuse) sont annulées.

Contact : M Bernard ROBIN 02 54 31 03 70



SOCIETE DE SAINT-BLAISE



SOUVENIR FRANCAIS

La mission du SOUVENIR FRANÇAIS est de conserver la mémoire de ceux et de celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par leurs actions. Pour conserver cette mémoire, il faut la célébrer et donc participer aux cérémonies commémoratives nationales. Mais, c'est aussi transmettre l'héritage du Souvenir aux générations successives.

Président du comité de LA CHATRE: Bertrand GIRAUD

Siège: 5 impasse du Grand Vignoble

La section de Saint-Chartier/Nohant-Vic propose pour 2021, selon la situation sanitaire liée au covid : en mars assemblée générale de la section à Saint-Chartier, suivie d'un repas; le 8 mai cérémonie religieuse Vic, suivie de la cérémonie aux monuments de Vic et Saint-Chartier; le 11 novembre, messe à Saint-Chartier, suivie des cérémonies aux monuments aux morts à Saint-Chartier et à Vic, suivies du banquet; fin novembre concours de belote, salle des fêtes de Vic; le 5 décembre journée commémorative des morts en Algérie, en Tunisie et au Maroc aux monuments de Saint-Chartier et Vic.

Contact : M Gérard Fradet 02 54 31 00 80



UNION NATIONALE DES COMBATANTS D'AFRIQUE DU NORD



Les naissances

16 janvier **Dierkens Solange**, de Achille Dierkens 39 ans cultivateur et Legrain Marie 36 ans
28 février **Massicot Jean**, de Massicot Jean Baptiste 42 cultivateur et de Pajot Marie-Madeleine 36 ans
19 mars **Debelle Henriette**, de Debelle Henri cultivateur et de Léonie Robin ménagère 29 ans
26 juin **Baronnet Jeanne Marie**, de Baronnet Lucien 34 ans cultivateur et de Alaphilippe ménagère 27 ans La Breuille
1^{er} juillet **Girardin Odette**, de Girardin Pierre Eugene 37 ans cultivateur et de Eugénie Duplessis ménagère 38
19 juillet **Thècle Rachelle**, de Thècle Henri 25 ans cultivateur et de Marie-Louise Lory 22 ans ménagère Enveau
22 septembre **Aimée Auclair** fille naturelle de Auclair Marie 29 ans veuve de Preaudon Ponthion
27 septembre **René Teinturier**, de Silvain Teinturier 47 ans cultivateur et de Fraudet Marguerite 39 ans bourg de Vic
9 octobre **Robert Journault**, de Journault Emile 35 cultivateur et de Cheramy Laure 28 ans ménagère
18 novembre **Rivière Jean**, de Riviere Charles 23 ans cultivateur et de Marie Alapetite 23 ans ménagère Laleuf
20 novembre **Germain Louise**, de Germain Louis 32 ans garde propriétaire et de Gaultier Marie 27 ans Cléré du Bois (36)
22 novembre **Aladenise Georges**, de Aladenise Marcel 26 ans cultivateur et de Soulas Denise 19 ans Nohant
30 novembre **Pinaud Georgette**, de Pinaud Pierre 34 ans cultivateur et de Proteau Julie 22 ans

Les mariages

12 janvier **Jules Viaud** 27 ans, cultivateur à Saint-Chartier né à Nohant-Vic le 26 mars 1892 **et Louise Bonnin** 17 ans, née à Nohant-Vic le 19 avril 1902
20 janvier **Henri Mauru** 23 ans cultivateur à Nohant-Vic, né à Montlevicq le 12 février 1897 **et Lucie Bonnin** 21 ans domestique née à Nohant-Vic le 26 février 1899
10 février **Marcel Aladenise** 26 ans cultivateur à Nohant-Vic né le 24 mai 1894 **et Soulas Denise** 18 ans née le 29 septembre 1901 à Nohant-Vic
12 avril **Baudoin Ferdinand** 33 ans facteur à Nohant-Vic né le 1er mai 1897 à Nohant-Vic, **et Gauthier Justine** 22 ans née à Nohant-Vic le 8 février 1898
14 avril **Aucante Lucien** 30 ans cultivateur à Montgivray, né à Montgivray le 7 août 1890 **et Lory Marie** 23 ans née à Montgivray le 6 mai 1896
21 avril **Fradet Jules** 30 ans cultivateur à Nohant-Vic, né à Nohant-Vic le 3 mai 1890 **et Lacou Marie** 23 ans, sans profession à Nohant-Vic, née le 15 octobre 1896
1^{er} juin **Prinet Lucien** 27 ans cultivateur à Nohant-Vic, né à Nohant-Vic le 9 septembre 1892 **et Langlois Julie** 25 ans sans profession à Nohant-Vic, née à Lourouer Saint-Laurent le 8 août 1894
22 juin **Michaud Henri** 33 ans cultivateur à Saint-Chartier, né à La Berthenoux le 9 décembre 1886 **et Selleron Angèle** 34 ans, sans profesion à Nohant-Vic, née à Montipouret le 29 mars 1886
27 août **Bernard Jules** 22 ans cultivateur à Nohant-Vic, né à Nohant-Vic le 23 mars 1898 **et Chabenat Lucie** 21 ans sans profession à Nohant-Vic née à La Berthenoux le 11 octobre 1899

Les décès

25 février **Julie Auchat** 84 ans née le 16 06 1836 à Neret
29 février **Jean Guillaume** 88 ans né à Cluis le 05 07 1832, La Breuille
1^{er} mars **Roger Antoine** 79 ans né le 05 04 1841 à Ambrault, Enveau
8 mars **Inconnu trouvé mort** dans la grange de Augendre Jean à la Beauce où on l'avait fait couché
28 mars **Tixier Joseph** 39 ans né le 04 05 1880 à Saint-Denis-de-Jouhet,
21 04 **Caillaud Pierre** 81 ans né le 22 01 1839 à Saint-Denis-de-Jouhet fils veuf de Bonnin Céline, Vic
30 mai **Nock Sébastien** 64 ans né le 11 08 1855 à Saint-Chartier, Vic
3 juin **Cherami Marie** 90 ans née le 19 02 1830 à Nohant-Vic, Nohant
18 juin **Fouratier Chartier** 70 ans né à Lourouer-Saint-Laurent le 10 08 1849, Le Chêne
24 juin **Jouhanneau Solange** 72 ans née le 24 01 1847 à Nohant-Vic, Laleuf
3 août **Roger Lucien Basin**, enfant assisté du département de la Seine, 2 mois, décédé au domicile de sa gardienne Perrochon Solange à la Couture
30 août **Carton Solange** 59 ans née le 12 09 1860 à Chassignolles, Nohant
16 septembre **Catherine Lacou** 75 ans veuve de Aubret Gilbert, née à Saint-Chartier le 16 06 1845, La Breuille
16 octobre **Ducrot Léonie** 59 ans née à La Berthenoux le 21 05 1861
Transcription 22 mai 1917 Chabenat Silvain Lucien, 22 ans, mort pour la France, décédé à Soissons (Aisne) soldat de 2ème classe au 338ème régiment d'infanterie, domicilié en dernier à Nohant-Vic, décédé à l'ambulance 237 à Soissons le 22 mai 1917 des suites de blessures de guerre, mort pour la France inhumé au cimetière civil de Soissons ; ... né le 5 mars 1895 à Culan fils de Charles et de Malassenet Henriette
26 novembre **Auclair Aimée** 1 mois et demi, née le 22 09 1920 fille de père inconnu et de Auclair Marie
14 décembre **Caillaud Anne** 86 ans née à Nohant-Vic le 1er juin veuve de Cheramy Vincent, Nohant

Les naissances

Eliott Carrat
Diane Clément
Nélia Bujaud
Maxence Dalot Coutant
Alessio Chevalier
Célia Piot

Les décès

Bernard Chaussé
René Chauffour
Michel Robin

Les mariages

Corinne Robin et Christophe Tixier
le samedi 21 mars



Constance de Vergnette de Lamotte
et Louis de Gaulmyn
le samedi 6 juin



Francine Amsler et Eric Cheramy
le samedi 5 septembre

Brigitte Carier et Yves Malesset
le samedi 19 septembre





Bonne et heureuse
Année 2021